

L'aide... (suite de la page 2)

d'aide du Gouvernement fédéral aux acheteurs et aux locataires à revenu moyen ou modique ainsi que la réduction des taux d'intérêt et la stabilisation du marché contribueront à une relance de la demande de bons logements.

Statistique du logement au Canada

L'investissement dans la nouvelle construction résidentielle a atteint 6.975 milliards de dollars, soit 16.7% de plus que le niveau de 5.977 milliards en 1973.

Pour certaines régions métropolitaines, le marché des appartements est devenu très serré, et presque un tiers comptaient des taux de vacance inférieurs à 1%. Ces régions comprenaient Saint-Jean (T.-N.), Edmonton et Vancouver. Par la même occasion, il s'est produit un certain fléchissement du marché des habitations neuves destinées à être occupées par leur propriétaire. Mais, les constructeurs étaient peu disposés à baisser les prix des habitations à cause des pressions continues sur les coûts. Cette situation a entraîné un accroissement du stock de maisons et de duplex parachevés, mais inoccupés, dans les régions métropolitaines et les principaux centres urbains.

En 1974, l'augmentation des coûts de construction résidentielle a surpassé celle de 1973, qui de son côté avait été la plus élevée depuis les augmentations constatées au début des années 1950, durant la guerre de Corée. Les coûts de construction au pied carré des maisons individuelles financées en 1974 aux termes de la Loi nationale sur l'habitation ont augmenté de 22.3%, en passant de \$18.67 qu'ils étaient en 1973 à \$22.84, comparativement à 15% l'année précédente et à 6.7% en 1972.

Le coût total moyen des maisons individuelles financées aux termes de la LNH a en quelque sorte moins augmenté que les coûts au pied carré, soit de 16.8% en passant de \$25,517 qu'il était l'année précédente à \$29,810.

L'âge moyen des emprunteurs aux termes de la LNH est passé de 32 ans qu'il était en 1973 à 31.4 en 1974. Ces acquéreurs ont assumé une dette hypothécaire moyenne de \$23,830, soit 12% de plus que l'année précédente.

Mesures pour aider les anciens combattants

L'adoption de nouvelles mesures pour faciliter aux anciens combattants l'achat ou la location d'une maison a été annoncée par le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Daniel J. MacDonald, et le ministre d'État aux Affaires urbaines, M. Barney Danson.

En effet, outre l'aide qui leur est déjà offerte par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu du Programme d'aide à l'accès à la propriété (PAAP) et du Programme de logements à loyer offerts par les sociétés sans but lucratif, le MAAC accordera une aide spéciale aux anciens combattants.

Les anciens combattants qui satisfont aux conditions du PAAP, en vue de l'achat d'une maison, pourront recevoir une subvention en espèces jusqu'à concurrence de \$600 par an, en plus des prêts réguliers de la SCHL et des subventions visant à réduire les intérêts.

Les anciens combattants qui seraient autrement admissibles en vertu du PAAP, mais se trouvent exclus du programme parce qu'ils n'ont pas d'enfants à charge ou qui, au lieu

d'acheter une maison neuve, désirent acquérir une maison usagée, pourront obtenir une subvention du MAAC jusqu'à concurrence de \$600, mais ne pourront bénéficier de l'aide offerte par la SCHL. Pour avoir droit à la subvention du MAAC, ils doivent obtenir une hypothèque d'un prêteur agréé, hypothèque assurée en vertu de la LNH, et ne pas avoir été propriétaire d'une maison durant les trois années précédentes.

Pour un grand nombre d'anciens combattants d'un âge avancé, il est plus avantageux du point de vue économique et plus pratique, compte tenu de leurs capacités physiques, de vivre dans un bon logement à loyer modique que d'être propriétaire d'une maison. Pour encourager les associations d'anciens combattants et les organismes sans but lucratif à construire ou acquérir des logements de ce genre, outre les avantages prévus par la SCHL, le MAAC accordera une subvention d'immobilisation de 10% pour la construction de logements à loyer modique, destinés surtout mais non exclusivement aux anciens combattants.

On intensifie la lutte à l'alcoolisme

Le Gouvernement fédéral compte intensifier ses efforts dans la lutte à l'alcoolisme chez les autochtones. Le nouveau programme, dévoilé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, consistera en une action concertée de la part des deux ministères en vue d'aider les Indiens et les Inuit à lutter contre l'alcoolisme et ses conséquences sur la santé et sur la vie familiale et communautaire.

Plus de trois millions de dollars seront versés à ce programme en 1975-1976. Des sommes identiques seront disponibles lors des deux prochaines années financières. En 1974-1975, un million de dollars avaient été alloués à la lutte à l'alcoolisme chez les autochtones seront invités à élaborer des projets qu'ils appliqueront eux-mêmes. Ces projets toucheront les domaines de la prévention, du traitement,

de la réadaptation et de l'orientation. Un conseil consultatif national, établi à Ottawa, assurera la direction du programme. Il sera composé de cadres supérieurs des deux ministères et des représentants des associations nationales des Indiens et des Inuit. On établira en plus un conseil consultatif régional pour chaque province et territoire.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available English under the title Canada Weekly. Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.